

Edito

2013, l'année de généralisation du DMP en Bretagne !

L'année 2012 a permis aux acteurs engagés sur le bassin de santé pilote (Vannes-Ploërmel) de **mettre en place le DMP et d'en tester les premiers usages**, facilitant ainsi la coordination des soins en ville et à l'hôpital.

En faisant bénéficier de ce service à plus de 9.000 patients (dont 76% sur le bassin Vannes-Ploërmel), les professionnels de santé bretons ont montré toute leur implication sur le projet et tout l'intérêt qu'ils trouvent à déployer ce dossier de partage.

De cette dynamique est né notre souhait d'**étendre son déploiement aux autres territoires** de santé de la région. Ainsi le GCS e-Santé Bretagne a lancé en janvier 2013 un **appel à candidatures** pour identifier les établissements de santé publics et privés, et les structures libérales souhaitant s'engager dans la démarche. Les résultats de ce sondage permettront d'établir notre feuille de route pour 2013.

Pour nous faire part de votre candidature, contactez le chef de projet régional : pierre.barel@esante-bretagne.fr

Le mot de l'ARS : le DMP, un des objectifs phare du Projet Régional de Santé au cœur de la coordination et de la qualité des soins.

« La région Bretagne s'inscrit dans une **stratégie volontariste de déploiement du DMP** pour une généralisation du service et un développement réel des usages.

En effet, la stratégie de l'ARS est de **soutenir des projets autour de la complémentarité et de la coordination entre les structures existantes et les acteurs** dans le respect de la logique des parcours patients.

Ainsi, l'ARS s'engage résolument et activement dans l'accompagnement du projet DMP **aux côtés du GCS e-Santé Bretagne**. Elle a inscrit le DMP au cœur de sa politique régionale, concrétisée dans les orientations du Programme régional des systèmes d'informations, mais aussi dans les objectifs des **Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** signés avec les établissements de santé.

Cet engagement dans le développement du DMP constitue aujourd'hui un investissement majeur au service du patient et pour assurer les évolutions attendues de notre système de santé. »

Les chiffres clés*

- ✓ **281.995** DMP créés au niveau national
- ✓ **600.401** documents alimentent les DMP
- ✓ **9.080** DMP créés en Bretagne
- ✓ **159** professionnels de santé libéraux bretons utilisent le DMP
- ✓ **5** établissements de santé bretons dans lesquels le DMP est opérationnel (CH Bretagne Atlantique à Vannes, Clinique Océane à Vannes, CH Ploërmel, EPSM St-Avé, Pôle St Hélier à Rennes)

* Données au 1^{er} février 2013

Le mot du CISS

Le CISS Bretagne s'implique avec le GCS e-Santé Bretagne dans ce projet afin de promouvoir l'utilisation du DMP dans les 8 territoires de santé que compte la région. Ainsi, **des réunions d'information seront organisées pour les patients partout en Bretagne tout au long de l'année 2013.**

Le premier évènement, le 7 février dernier à Grand-Champ près de Vannes (56), a été le lancement de cette campagne de sensibilisation grand public. Monsieur Pierre LE RAY, Directeur à la Délégation Territoriale 56 de l'ARS, des représentants d'associations d'usagers et des représentants de structures médico-sociales, ont également participé à ce débat riche en échanges. Les deux heures de présentation et de discussion ont ainsi permis aux personnes présentes, parfois venues de très loin, de se familiariser avec ce dossier médical, informatisé et sécurisé.

Le CISS Bretagne, fort des 72 associations adhérentes, porte un grand intérêt au déploiement du DMP. Ainsi, la prochaine réunion, prévue à Lorient le 7 mars 2013, promet d'être très suivie.

André LE TUTOUR
Vice-Président du CISS Bretagne
pour le Morbihan



Collectif Inter associatif Sur la Santé

« Les praticiens de ville et de l'hôpital travaillent main dans la main pour déployer le DMP »

Interview de Cristelle SOURD

Agent DMP au CH Bretagne Atlantique à Vannes



« Nous avons commencé à constater que **le DMP favorise la coordination entre les médecins libéraux et le CHBA.**

A titre d'exemple, un patient nous a fait part dernièrement de la démarche engagée par son médecin généraliste. Celui-ci a envoyé par courrier un dépliant d'information à chacun de ses patients tout en précisant que pour ouvrir un DMP, il fallait tout simplement s'informer auprès de l'hôpital.

Ayant pour sa part déjà renseigné la synthèse médicale (antécédents, allergies...) dans son logiciel métier, il n'attendait plus que le prochain rendez-vous du patient au cabinet pour les inclure dans son Dossier Médical Personnel.

Ce témoignage a été pour nous, équipe DMP du CHBA, un réel encouragement à la continuité du projet et montre que **les actions menées par les libéraux et l'hôpital sur ce dossier sont complémentaires.** »

Le DMP : tout professionnel de santé peut y accéder

Le Dossier Médical Personnel (DMP) permet à tout professionnel de santé en tout point du territoire de disposer d'**informations fiables** sur les antécédents, le traitement en cours du patient, etc...

En tant que professionnel de santé habilité, vous pouvez par exemple **disposer en quelques clics** du compte-rendu de radiologie réalisé au Centre Hospitalier de Vannes **dès la sortie du patient** de cet établissement.

Pour ce faire, soit votre **logiciel métier est DMP compatible**, soit vous pouvez accéder au DMP directement **via votre navigateur internet**. Il existe aussi des **logiciels alternatifs** qui vous facilitent l'accès au DMP en installant une barre d'outil sur votre bureau Windows® ou Mac®.

Le DMP est un **outil de communication transversale public/privé et pluriprofessionnel**. N'attendez plus pour en faire bénéficier vos patients et ainsi **faciliter leur prise en charge**.

Vous êtes médecin libéral et voulez en savoir plus ? Contactez votre URPS au 02 99 30 36 45.



Pour accéder au DMP : www.dmp.gouv.fr

Pour consulter l'actualité du DMP en Bretagne : www.dmp-bretagne.net